

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire sortante, puis de Madame Suzanne BROT, doyenne d'âge, puis de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOUSET, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Jérémy POURCHAILLE, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Anna ROMAJOT, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Jean-Michel BOCHATON, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Sandrine AUGIER, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

OBJET : MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

En application de l'article L 2123-22, des majorations peuvent être appliquées pour les indemnités allouées au Maire et Adjoints dans la mesure où la commune est chef-lieu de Canton, et qu'elle a perçu au cours des trois exercices précédents la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, étant précisé que ces majorations sont calculées par rapport aux indemnités principales.

Majoration pour la fonction de Maire :

- Majoration au titre de commune chef-lieu de canton (15 %)
 $51.20 \% \times 15 \%$ de majoration, soit 7,68 % de l'indice terminal de la fonction publique.
- Majoration au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, soit la possibilité de voter des indemnités dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur (strate de population : 90 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique), soit $90 \times 51.2 / 65 = 70.89\%$ de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.

Le montant de l'indemnité maximale du Maire s'élève donc à : $70.89 + 7,68 = 78.57 \%$ de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.

Majoration pour la fonction d'Adjoint :

- Majoration au titre de commune chef-lieu de canton (15 %)
 $21.00 \times 15 \%$ de majoration, soit 3,15 % de majoration.
- Majoration au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, soit la possibilité de voter des indemnités dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur (strate de population), soit $21 \times 33 / 27,5 = 25.20 \%$ de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.

Le montant de l'indemnité maximale des adjoints s'élève donc à :
 $25.20 + 3,15 = 28.35 \%$ de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.

Elus concernés	Taux en % de l'indice terminal de la fonction publique	En cumulé
Maire	78.57 %	78.57%
Adjoint (du 1 ^{er} au 8 ^{ème}).	28.35 %	226.80%
Conseiller Municipal Délégué (du 1 ^{er} au 4 ^{ème}).	11.50 %	46.00%
Conseiller Municipal (du 1 ^{er} au 13 ^{ème}).	4.60 %	59.80%
Total		411.17%

Le tableau récapitulatif des indemnités par conseiller est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 7 abstentions approuve la délibération.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 30 mars 2026

Le Maire,

Commune de Portes-lès-Valence
Conseil Municipal du 28 mars 2026

Indemnité de fonction des élus
Tableau récapitulatif
Annexe à la délibération

Prénom et NOM	Fonctions	Taux attribué (en % indice terminal fonction publique)
Geneviève GIRARD	Maire	78.57 %
Antonin KOSZULINSKI	1 ^{er} Adjoint	28.35 %
Stéphanie HOuset	2 ^{ème} Adjointe	28.35 %
Lilian CHAMBONNET	3 ^{ème} Adjoint	28.35 %
Sabine TAULEIGNE	4 ^{ème} Adjointe	28.35 %
Laurent PÉMÉANT	5 ^{ème} Adjoint	28.35 %
Corine ARSAC	6 ^{ème} Adjointe	28.35 %
Patrick GROUPIERRE	7 ^{ème} Adjoint	28.35 %
Suzanne BROT	8 ^{ème} Adjointe	28.35 %
Damien COHEN	Conseiller municipal délégué	11.50 %
Magalie MAS	Conseillère municipale déléguée	11.50 %
Jérémy FERNANDEZ	Conseiller municipal délégué	11.50 %
Isabelle WICKI	Conseillère municipale déléguée	11.50 %
Jérémy POURCHAILLE	Conseiller municipal	4.60 %
Fanély RISSOANS	Conseillère municipale	4.60 %
Thomas ROYER	Conseiller municipal	4.60 %
Lucie DEPETRIS	Conseillère municipale	4.60 %
Alain MONTEUX	Conseiller municipal	4.60 %
Cécile DESSUS	Conseillère municipale	4.60 %
Eric DERMENT	Conseiller municipal	4.60 %
Valérie GARCIA	Conseillère municipale	4.60 %
Michel BERNE	Conseiller municipal	4.60 %
Anna ROMAJOT	Conseillère municipale	4.60 %
Guy LE DROGO	Conseiller municipal	4.60 %
Marie-Renée AVON	Conseillère municipale	4.60 %
Dorian DANTIN	Conseiller municipal	4.60 %
TOTAL		411.17 %